



اللجنة التونسية للتحليل الماليّة  
Commission Tunisienne des Analyses Financières  
Tunisian Financial Analysis Committee

*Tunis, le 11 mai 2020*

## Communiqué

La Commission Européenne a adopté hier le 07/05/2020 le projet de Règlement délégué modifiant le règlement délégué 2016/1675 par lequel la Tunisie a été inscrite le 13/12/2017 dans l'annexe des juridictions présentant des carences stratégiques au niveau de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le nouveau Règlement délégué retire la Tunisie de la liste des pays tiers dont les dispositifs de LBC/FT présentent des carences stratégiques, conformément aux critères énoncés à l'article 9 de la directive (UE) 2015/849. Ce retrait a été décidé par la Commission Européenne en tenant compte des évolutions survenues au niveau international depuis 2018.

Le retrait de la Tunisie de la liste des pays sous la surveillance du GAFI décidé au mois d'octobre 2019 et le présent retrait de la liste des pays tiers à haut risque de l'Union Européenne dénotent de la conformité et de l'efficacité du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui ne souffre plus de carences stratégiques et ne présente plus une menace sur le système financier de l'Union Européenne et international.

Cette décision sera effective à partir du 21<sup>ème</sup> jour suivant la publication du Règlement délégué au journal officiel de l'Union Européenne.

**La commission Tunisienne des Analyses Financières**

